

Type R et type L : Etablissement d'enseignement (conservatoires, écoles de danse...)

Reprise de l'enseignement en présentiel pour tous les publics des conservatoires (professionnels, formations délivrant un diplôme professionnalisant, classes à horaires aménagés, série TST théâtre, musique et danse, 3ème cycle, cycle de préparation à l'enseignement supérieur...).

Danse : pas de reprise pour les majeurs non prioritaires ; reprise pour les mineurs

Art lyrique : reprise en pratique individuelle et protocole renforcé